

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLERS-CAMPSART
EN DATE DU JEUDI 10 AVRIL 2025 – 20H00**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe WATELAIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Claudine ALLART, Christine CLERENTIN Agnès WAMBEKE, Messieurs Michel BOUTILLIER, Simon LAMORY, Julien PRE, Bernard TETELIN et Philippe WATELAIN

Etaient absents : Messieurs Julien FOURDRINIER et Christophe GILLES

Secrétaire de séance : Madame Agnès WAMBEKE

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du 20 février 2025**
2. **Délibération : CFU 2024**
4. **Délibération : Affectation du résultat exercice 2024**
5. **Délibération : Taux de fiscalité 2025**
6. **Délibération : Subventions aux Associations 2025**
7. **Délibération : Budget Primitif 2025 et Fongibilité des crédits**
8. **Délibération : feux de récompense**
8. **Déchetterie de Oisemont : participation financière**
9. **Questions diverses**

Monsieur le Maire souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour et demande l'assentiment des membres du conseil municipal s'agissant d'une délibération à prendre autorisant le Maire à demander des subventions relativement aux travaux de la cuisine de la salle des fêtes. **ACCORDÉ A L'UNANIMITE.**

1. Approbation du compte rendu du 20 février 2025

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion de conseil en date du 20 février 2025.

Simon LAMORY indique que les ralentisseurs en l'état ne sont pas utiles car pas assez hauts, que le panneau 30 km/h est caché et que le coût de 50 000 € est énorme par rapport aux travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il va demander le déplacement des panneaux et précise que malheureusement c'est le Département qui a le dernier mot sur les travaux.

Ce procès-verbal n'apportant aucune remarque, ni observation, est approuvé à l'unanimité

2. CFU 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, M. le maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Claudine ALLART,

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme le président s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :
Dépenses : 61 315,29 €
Recettes : 19 030,83 €

RAR : 7 584 €
 Résultat : - 42 284,46 €
Fonctionnement :
 Dépenses : 79 993,88 €
 Recettes : 110 759,69 €
 Résultat : 30 765,81 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le président :
APPROUVE le compte financier unique du budget pour l'année 2024.

3. Affectation du résultat exercice 2024

Monsieur le Maire fait une présentation des résultats.

Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	AFFECTATION DU RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	156 478,87 €		- 42 284,46 €	0,00 € 7 584,00 €	- 7 584,00 €	106 610,41 €
FONCT.	163 427,21 €	0,00 €	30 765,81 €			194 193,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	194 193,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	194 193,02 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	114 194,41 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	194 193,02 €

4. Taux de fiscalité 2025

Monsieur le maire propose de maintenir les taux comme suit :

TFB : 30,71 % - TFPNB : 17,68 % - CFE : 11,78 % - TH : 10,94 %

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts (CGI),

Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies I.-4. du CGI permettant aux communes dont le taux de TH déterminé dans les conditions de droit commun est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, de le majorer dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2025 comme suit :

- ☞ TFB : 30,71 %
- ☞ TFPNB : 17,68 %
- ☞ CFE : 11,78 %
- ☞ TH : 10,94 %

CHARGE Monsieur le maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre, via la plate-forme « Démarches simplifiées » (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref80-etats-1259-2025>), l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

5. Subvention aux Associations 2025

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions accordées aux associations du village en 2024, à savoir :

- Association des Anciens Combattants : 60,00 €
- Société des Chasse de Villers-Campsart : 60,00 €
- Club des Aînés Villers-Dromesnil : 70,00 €
- Association des Donneurs de Sang de Beaucamps : 20,00 €
- Association des Restos du Cœur : 20,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, DECIDENT, de reconduire les subventions ci-dessus rappelées aux associations du village pour l'année 2025.

6. Budget Primitif 2025 et Fongibilité des crédits

Sur interrogation de Madame Christine CLERENTIN, Monsieur le Maire indique que l'employée de la CC2SO mise à la disposition de la Commune, prendra sa retraite fin 2025.

Concernant l'investissement prévu pour l'agrandissement de la cuisine, Monsieur le Maire indique qu'il va solliciter des devis actualisés concernant les travaux. Il rappelle également que le Département subventionne à hauteur de 25 % sur une assiette de 50 000 € HT.

Monsieur le Maire relève que les bordures des ralentisseurs ne sont pas assez hautes.

Madame Claudine ALLART précise que la hauteur est de 9 cm alors qu'il avait été envisagé 14 cm au début et souhaite revoir la position du panneau plus en amont.

Monsieur le Maire indique que le panneau d'entrée « Villers-Campsart » va être rapproché de la première habitation car aujourd'hui il est trop loin.

Sur interrogation de Monsieur Simon LAMORY, Monsieur le Maire indique qu'un marquage sur les rehausseurs vont être faits prochainement. Monsieur LAMORY souligne l'absence de ligne blanche centrale sur la chaussée ce qui n'incite pas à rouler moins vite.

Monsieur le Maire va demander au Département de repositionner les lignes blanches centrales.

Après avoir entendu les propositions de Budget Primitif 2025 par le Maire qui rappelle l'obligation d'équilibre en section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 155 453,60 €

Recettes : 317 650,23 €

Investissement :

Dépenses : 184 304,41€

Recettes : 184 304,41 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme ci-dessus :

AUTORISE le Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires d'une même section, dans la limite de 7,5 % des crédits de dépenses réelles, ouverts sur chacune des sections.

Les crédits ouverts pour le règlement des charges de personnel sont exclus de cette autorisation.

Le Conseil municipal sera informé des modifications effectuées dès la séance suivante.

7. Travaux salle des fêtes - cuisine, porte arrière et toilettes

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération l'autorisant à demander les subventions pour les travaux de réfection de la cuisine de la salle des fêtes et présente un tableau récapitulatif des différents devis reçus aux fins de création d'une cuisine au sein de la salle des fêtes projetée pour un montant total de 13 770 € HT.

- NORD COLLECTIVITES :	3 177,29 € H.T.
- Mickaël RAUX :	7 289,00 € H.T.
- LENFANT Flavien :	3 750,00 € H.T.
- GAMARD Damien EURL :	2 703,28 € H.T.
- Romuald LENGLET :	243,84 € H.T.
- AQUASOM Kinético :	2 240,00 € H.T.
- ODA DOS SANTOS :	1 200,00 € H.T.

L'ensemble des devis présentés s'élève à la somme H.T. de 20 703,41 € HT.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 25 %.

Madame Christine CLERENTIN relève une consommation élevée du sel du lave-vaisselle.
Monsieur le Maire indique voir pour un adoucisseur car l'eau de la Commune est très calcaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE les devis présentés pour un montant total H.T. de 20 703,41 €,
AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être allouées à la Commune à ce titre,
MANDATE le Maire à signer tout document se rapportant audit projet et aux demandes de subventions.**

8. ECLAIRAGE PUBLIC - Pose de 2 points lumineux dans le secteur de la commune suivant : Pose de 2 feux récompenses Rue Principale

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de 2 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

☛ Eclairage public Pose de 2 feux récompenses rue Principale

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 35 659,00 euros TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	13 703,00 €
- Contribution de la Commune.....	23 326,00 €
TOTAL TTC	37 029,00 €

Monsieur le Maire précise que le branchement se fera sur le câble de l'arrivée électrique en place ce qui permet de gagner le coût d'un abonnement supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le projet présenté par Territoire d'Energie Somme,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- **D'ACCEPTER** la contribution financière de la commune estimée à 23.326 €.

9. – Déchetterie de Oisemont : participation financière

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu du Maire de Oisemont qui sollicite une participation financière au coût des travaux de la déchetterie de Oisemont à hauteur de 5€/habitant.

Il précise que Oisemont bénéficie actuellement des infrastructures de TRINOVAL, que Villers-Campsart bénéficie de l'accès à la déchetterie de Thieulloy L'Abbaye et qu'à terme pourra se rendre également à Oisemont laquelle sera ouverte 24h/24h.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal refusent de donner suite à la demande du Maire de Oisemont.

10. Informations

☒ Madame Claudine ALLART informe que 3 tables de pique-nique ont été achetées auprès d'une Association.

Monsieur le Maire propose de les installer : 1 à Campsart, 1 sur la Place de Villers-Campsart et 1 près du Monument aux Morts.

Madame Claudine ALLART indique qu'il serait judicieux de poser une toile afin de ne pas être ennuyé lors des tontes.

Monsieur Bernard TETELIN estime qu'il serait préférable d'en disposer 2 sur la Place, l'une à côté de l'autre, car peu de place pour une famille qui souhaiterait s'y installer sur une seule.

13. Questions diverses

NEANT

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 21h50*

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	<i>Le Maire</i>	<i>le/ la Secrétaire de séance</i>
	<i>Mr Philippe WATELAIN</i>	<i>Mme Agnès WAMBEKE</i>